



# AVENANT N°1

## AU CONTRAT DEPARTEMENTAL DE SOLIDARITE TERRITORIALE 2019-2020

### DURANCE LUBERON VERDON AGGLOMERATION



Carte : Département des Alpes de Haute-Provence, 2019

## **Avenant n°1 au Contrat Départemental de Solidarité territoriale 2019 - 2020**

### **Territoire de la Communauté de communes Durance Lubéron Verdon Agglomération**

Vu le Contrat départemental de Solidarité territoriale voté par l'Assemblée départementale le 21 juin 2019,

Il est établi entre :

Le Département représenté par son Président Monsieur René MASSETTE en vertu d'une délibération de l'Assemblée départementale du 13 décembre 2019,

Et

Durance Lubéron Verdon Agglomération représentée par son Président Monsieur Bernard JEANMET PERALTA en vertu d .....

Les communes de Allemagne en Provence, Brunet, Corbières, Entrevennes, Esparron de Verdon, Gréoux-les-Bains, La Brillanne, Le Castellet, Manosque, Montagnac-Montpezat, Montfuron, Oraison, Pierrevert, Puimichel, Puimoisson, Quinson, Riez, Roumoules, Saint-Laurence du Verdon, Saint-Martin de Brômes, Sainte-Tulle, Valensole, Villeneuve, Volx représentées par leurs maires en vertu des délibérations les y autorisant ;

Les autres maîtres d'ouvrages publics porteurs d'opérations identifiées dans le contrat en vertu des délibérations de leurs assemblées délibérantes les y autorisant,

Ci après dénommés les partenaires du contrat.

#### **Article 1**

Le contrat départemental de solidarité territoriale, comporte trois volets.

Le volet 3 des contrats constitue l'accompagnement du Département aux projets territoriaux portés par les intercommunalités, les communes et les acteurs publics du territoire et s'articule autour de deux typologies d'opérations dans les domaines identifiés de l'Aménagement territorial ainsi que de la Préservation de la ressource et de la qualité des eaux.

Les opérations suffisamment avancées (liste 1) ont fait l'objet d'attribution de subventions lors de l'Assemblée délibérante de juin 2019.

Les autres opérations, pré-identifiées (liste 2) ont fait l'objet d'échanges complémentaires afin d'en préciser l'éligibilité, les caractéristiques et les montants.

#### **Article 2**

A l'issue des réunions de concertation l'ensemble des opérations retenues en liste 2, ainsi que les montants plafonds d'intervention départementale figurent dans les tableaux ci-dessous pour le contrat départemental de solidarité territoriale 2019 – 2020 du territoire.

### Volet 3 – Liste 2 : Aménagement territorial

Opérations	Maître d'ouvrage	Coût total	Sollicitation prévisionnelle du Département (*)
Manosque : OPAH -RU : aide aux équipes d'animation	Commune	571 410 €	30 490 €
Manosque : soutien au fonctionnement du RAM 2019	EPCI	147 400 €	9 000 €
Manosque : construction d'un centre aquatique	EPCI	18 350 900 €	700 000 €
Oraison : OPAH -RU : aide aux équipes d'animation	Commune	571 670 €	30 490 €
Soutien au fonctionnement du RAM de Manosque 2020	EPCI	-	9 000 €
Mise en tourisme des sites géologiques de l'UNESCO Géoparc Luberon - Fonctionnement 2019	PNR Luberon	18 000 €	6 000 €
Mise en tourisme des sites géologiques de l'UNESCO Géoparc Luberon -Fonctionnement 2020	PNR Luberon	18 000 €	6 000 €
Mise en tourisme des sites géologiques de l'UNESCO Géoparc Luberon -Investissement 2020	PNR Luberon	12 000 €	4 000 €
Programme électrification rurale 2020	SDE 04	-	25 516,18 €

(\*) Montants plafonds sous réserve d'instruction, de délibération de la Commission permanente et d'adhésion des maitres d'ouvrage.

### Volet 3 – Liste 2 : Préservation de la ressource et de la qualité des eaux

#### Assainissement

Opérations	Maître d'ouvrage	Coût total	Sollicitation prévisionnelle du Département (*)
Pierrevert : suppression des stations d'épuration de Pierrevert et le transfert des effluents sur Manosque	EPCI	1 024 000 €	307 200 €

#### Eau potable

Opérations	Maître d'ouvrage	Coût total	Sollicitation prévisionnelle du Département (*)
Corbières / Sainte-Tulle / Manosque : interconnexion des réseaux d'eau potable - 2 <sup>ème</sup> phase	EPCI	225 000 €	67 500 €
Valensole : réfection des réseaux d'eau potable rue du 19 mars 1962, rue Frédéric Mistral et route de Riez	EPCI	242 300 €	72 690 €

(\*) Montants plafonds sous réserve d'instruction, de délibération de la Commission permanente et d'adhésion des maitres d'ouvrage.

### Article 3

Toutes les autres dispositions du Contrat départemental de solidarité territoriale restent inchangées.

Les signataires du contrat

<i>Partenaires</i>	<i>Date</i>	<i>Signatures</i>
Département des Alpes de Haute-Provence		Le Président,  René MASSETTE
Durance Verdon Luberon Agglomération,		Le Président,  Bernard JEANMET-PERALTA
commune de .....		Le Maire,  Nom